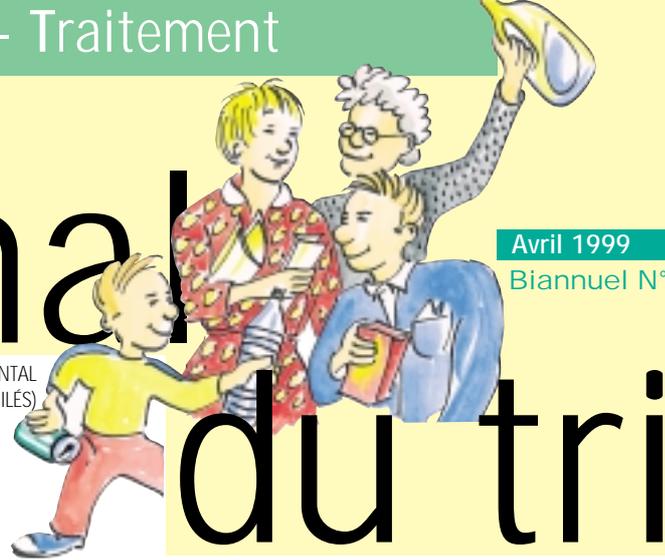


Le journal

RÉDIGÉ PAR LE SYDED DU LOT (SYNDICAT DÉPARTEMENTAL
POUR L'ÉLIMINATION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS)

Avril 1999
Biannuel N°1



du tri

Le Lot mise sur le recyclage des déchets ménagers !

L'élimination de nos déchets est un problème difficile et complexe auquel sont confrontés tous les élus. Chaque département se doit d'apporter des solutions adaptées à ses conditions géographiques et démographiques. En ce qui nous concerne, nous devons prendre en compte le caractère rural de notre département et sa faible densité de population, sans ignorer l'importance de son patrimoine naturel et architectural, atouts essentiels pour son développement futur. Les nombreuses décharges, qui le défigurent encore, ont été ou seront fermées dans les années à venir et leurs réhabilitations seront réalisées progressivement.

Les déchets ménagers, reflets de l'évolution de nos modes de vie et de consommation, sont devenus un véritable gisement de matières premières que nous devons exploiter. En les collectant séparément et en les triant dans les centres de tri, nous créons de l'activité et donc des emplois nouveaux, permettant à terme à plus de 100 personnes, parfois en situation difficile, de réintégrer le monde du travail.

Pour ces raisons, les élus réunis au sein du SYDED ont pris la décision de privilégier le recyclage, comme première étape vers la nouvelle gestion des déchets ménagers préconisée par la loi de 1992. Cette décision s'est déjà concrétisée sur le territoire de plus de 250 communes du Lot où la collecte sélective fonctionne avec succès.

La concertation des élus dans le cadre du SYDED a permis d'aboutir à un système de collecte sélective homogène sur l'ensemble du département, avec le même coût pour le tri effectué dans les centres de tri et les mêmes consignes pour le tri à domicile.

Le bac vert, destiné aux déchets recyclables, deviendra un des dénominateurs communs de notre département, le symbole de la volonté des Lotois de préserver leur patrimoine naturel. Grâce à sa démarche volontariste et cohérente concernant la collecte sélective des déchets, qui a été initiée dès 1994 par la Communauté de communes de Catus, le Lot est le premier département « site pilote » désigné par Eco-Emballages sur le plan national. Ce statut le fait bénéficier d'un soutien financier exceptionnel.

Je salue avec une grande satisfaction la forte participation des Lotois à cette démarche collective, qui a permis d'obtenir les bons résultats présentés dans ce journal et je vous encourage à persévérer pour que cette réussite soit confirmée dans la durée !



Gérard Miquel
Président du SYDED

Pour respecter la loi

Cette orientation, qui nous concerne tous, est une réponse aux nouvelles prévisions légales qui exigent une nouvelle gestion des déchets, où leur valorisation par le recyclage tient une place primordiale. La mise en décharge des déchets bruts sera interdite à partir de 2002.

Pour protéger l'environnement

Le recyclage remet dans le circuit industriel des matières autrefois gaspillées, ce qui se traduit par une préservation des ressources naturelles de la planète et en même temps par des économies d'énergie dans les processus de fabrication. La quantité de déchets à mettre en décharges sont diminuées et la pollution ainsi réduite.

Pour favoriser la création d'emploi

Les déchets recyclables produits par les habitants du Lot seront triés par des agents employés dans 3 centres : celui qui existe déjà à Catus et deux qui sont à réaliser à Saint Jean Lagineste (Saint-Céré) et à Figeac. Une fois généralisée, la collecte sélective induira la création de plus de 100 emplois. Ils seront répartis entre les activités de tri, de collecte et d'information.

Pour instaurer une attitude citoyenne

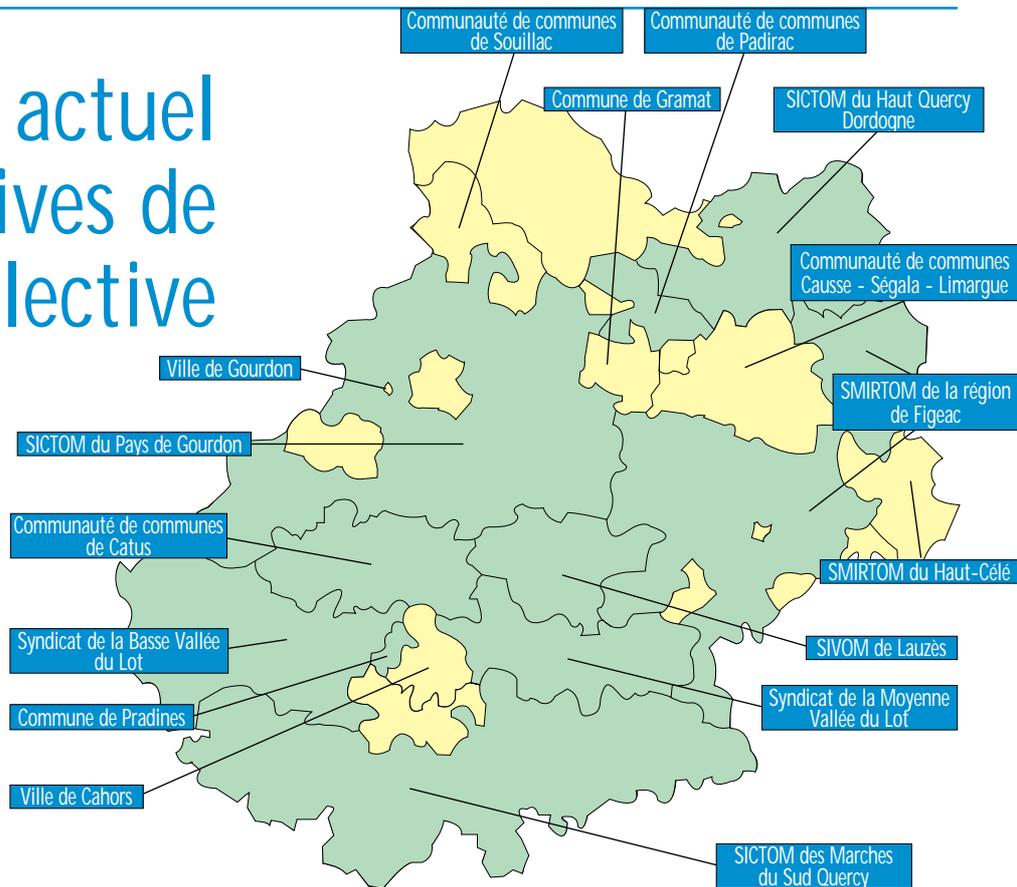
Le recyclage implique le tri des déchets effectué par les habitants à leur domicile. Ainsi, ils deviennent responsables de leurs propres déchets et peuvent, par ce geste civique, participer à une démarche d'intérêt général.





L'état actuel et les perspectives de la collecte sélective

Aujourd'hui, en début 1999, au moment où 1 français sur 3 participe à la collecte sélective, le Lot se situe dans une position fort honorable. Plus de 1 lotois sur 2 trie ses déchets pour le recyclage, soit plus de 85 000 personnes. Dans les zones rurales, des bacs verts ont fait leur apparition. Dans les villes, des caissettes (Castelnau et Montcuq) ou des sacs transparents (Saint-Céré, Biars, Bretenoux, Figeac) ont été fournis aux habitants. Des réunions d'information ont été organisées dans les communes, des guides de tri ont été distribués dans chaque foyer. Cette démarche va se poursuivre cette année. L'objectif est de couvrir avant la fin de l'année 2000 la quasi-totalité du département.

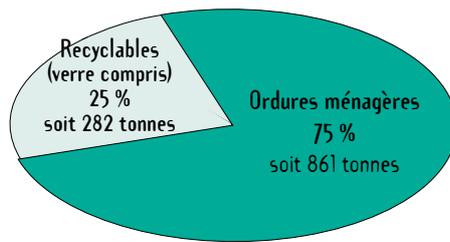


Mise en place de la collecte sélective dans le département du Lot

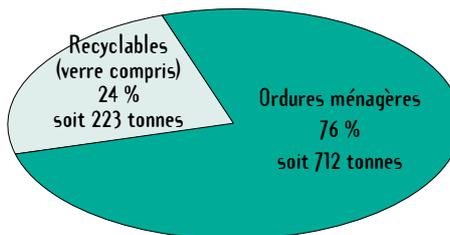
■ territoires déjà servis
■ territoires desservis prochainement

L'exemple de 2 syndicats

Après 6 mois de pratique de la collecte sélective sur les syndicats des Marches du Sud Quercy (cantons de Castelnau et Montcuq) et de la Moyenne Vallée du Lot, les chiffres enregistrés parlent d'eux-mêmes : **près de 25% des déchets ont été recyclés !** Ces résultats sont très encourageants et démontrent que les efforts de chacun ne sont pas vains et qu'ensemble nous pouvons agir concrètement en faveur de l'environnement. Pour les autres collectivités, des informations seront fournies dans le prochain numéro.



SYNDICAT DES MARCHES DU SUD QUERCY - 6500 HABITANTS DU 1.07.98 AU 31.12.98



SYNDICAT DE LA MOYENNE VALLÉE DU LOT - 4300 HABITANTS DU 1.07.98 AU 31.12.98

Les résultats de l'année 1998

Au Centre de tri de Catus, où sont triés provisoirement tous les déchets recyclables du Lot, tout le monde s'accorde à dire que les habitants qui ont commencé à trier 1998 le font très bien. On constate même une meilleure qualité que sur les communes où la collecte sélective est déjà une vieille histoire (Communautés de communes de Catus, SIVOM de Lauzès et Pradines). Par contre, sur le plan quantitatif, on peut penser que certains déchets recyclables échappent encore à leur juste destination : le bac vert. C'est donc un appel à trier plus pour les récents trieurs et à mieux trier pour les anciens.

Quelques rappels sur le tri

Pour faciliter le travail au Centre de tri :

♣ **Mettez les déchets recyclables en vrac (sans sacs) dans les bacs verts.**

♣ **Ne mettez jamais dans les bacs verts :**
des déchets qui pourrissent
des déchets poussiéreux : ils salissent les bacs, les autres déchets et rendent difficiles les conditions de travail des agents de tri.

des **plastiques agricoles** (films, bidons, etc.) : ce ne sont pas des déchets ménagers, leur gestion n'incombe pas aux collectivités.

des **déchets végétaux**, même s'ils ont la même couleur ! Si vous avez la place, mieux vaut les composter.

♣ **Continuer à mettre le verre dans les récup'verres.**

Leur nombre a été ou sera bientôt augmenté sur tous les syndicats.



En règle générale, consultez votre fiche « aide-mémoire » et limitez-vous à trier les déchets recyclables qui y sont indiqués.

Vous pouvez vous procurer le Guide du Tri et sa fiche auprès de votre Mairie.

Mal trier augmente le coût !

La qualité et la quantité de notre tri à domicile peuvent influencer, dans un sens ou dans l'autre, le coût final de la gestion de nos déchets, que nous supportons en fin de compte en tant que contribuables.

♣ **Mieux trier !**

Lorsque des déchets non recyclables sont déposés dans les bacs verts, ils sont quand même collectés, transportés et triés au Centre de tri. Ces prestations effectuées inutilement ont un coût qui sera repercuté sur nos factures. Le coût final est donc proportionnel au taux d'erreurs, qui tourne aujourd'hui autour de 25 % des tonnages entrants et qui, avec plus d'attention de votre part, pourrait facilement diminuer.

♣ **Trier plus !**

Un bon tri en quantité permet d'obtenir des soutiens financiers plus importants

de la part d'Eco-Emballages, en échange des produits recyclables triés. Ainsi le montant de notre contribution (taxe ou redevance) peut être maintenu dans des limites raisonnables.

L'exemple du plastique !

- Si on collecte 2 kg/habitant/an, le soutien est de 1 500F / tonne.
- Si on collecte 4 kg/habitant/an, le soutien est de 6 000F / tonne.

Ce système d'aide selon les performances ne doit surtout pas nous encourager à consommer davantage pour plus jeter, mais à trier plus !

♣ **Le verre, le déchet à coût zéro !**

Prendre le soin d'apporter toutes les bouteilles, les pots et bocaux en verre dans les récup'verres est une autre façon de diminuer les frais de gestion des déchets, car la collecte du verre est compensée par le prix de reprise versé par la verrerie.



Les animateurs du tri

Dans le cadre du dispositif des emplois-jeunes, 4 animateurs du tri ont été recrutés par le SY.D.E.D. Leur rôle principal est d'assurer sur le terrain l'analyse de la qualité du tri dans les bacs verts, corriger les gestes mal compris par certains et répondre à vos questions.

Ils ont déjà sillonné de nombreuses communes et rencontré certains d'entre vous. Ils ont reçu dans la plupart des cas un très bon accueil. Si, un jour, vous les voyez frapper à votre porte, faites leur confiance : ils vous apportent un service d'information à domicile.

Le but de leur mission est d'améliorer la qualité et la quantité de déchets recyclables triés par les Lotois. ♣



Le Centre de tri de Catus



Après la collecte, les déchets recyclables sont acheminés vers le Centre de tri de Catus, transféré depuis 1999 au SY.D.E.D. Cette année, ils représenteront plus de 5000 tonnes.

Ici les agents de tri séparent ces déchets par catégorie : carton, papier, plastiques (PVC, PET, PEHD, films), acier, aluminium.

Une fois conditionnées à l'aide d'une presse sous forme de "balles", ces matières sont expédiées vers les unités de recyclage. Elles seront ainsi réintroduites dans les circuits industriels et connaîtront une nouvelle vie. ♣

Visites guidées

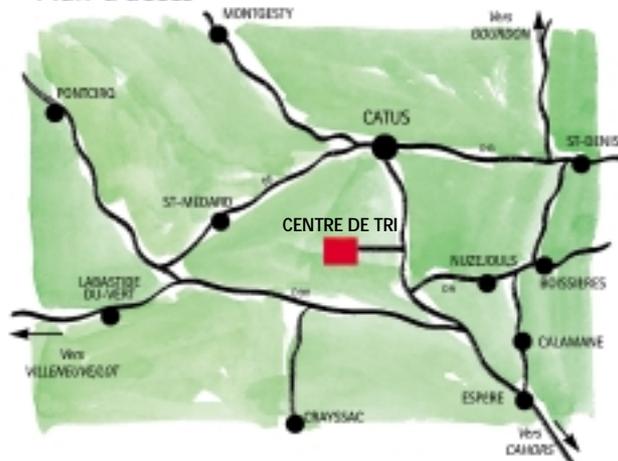
Le Centre de tri de Catus fait l'objet de nombreuses visites de la part des élus, des associations, des écoles. Pour cela, il faut contacter le SY.D.E.D. qui accueille les groupes (min. 25 - max. 50 personnes). Cette année, une action particulière est proposée pour les écoles primaires (CM1-CM2) des communes qui ont mis en place la collecte sélective. Elles ont été invitées à effectuer cette visite, un excellent moyen pédagogique d'information au sujet du recyclage des déchets et donc de la protection de l'environnement. Le transport des élèves est pris en charge par les syndicats.

Journée portes ouvertes

le samedi 24 avril 1999, de 9h à 12h et de 13h à 17h.

Possibilités de restauration dans les environs.

Plan d'accès



Renseignements : SY.D.E.D. 06 65 22 62 87

Directeur de la publication : Gérard Miquel - Président du SY.D.E.D. - 45, rue Foch - 46000 Cahors

 PROGRAMME
ECO-EMBALLAGES